

*des Princes &c. Novemb. 1727. 333*

*voulant sous une espece de civilité, me faire connoître un Tribunal reculé.*

14. Une heure après, je vis arriver le Sr. Michel, Secrétaire du Concile, avec des Témoins, pour m'apprendre le jugement rendu sur mes recusations personnelles, ce qu'il fit par la simple lecture d'un papier; & sur la demande que je lui fis de m'en délivrer un Acte en forme, il me repondit que ce n'étoit point l'usage en matiere criminelle de délivrer des extraits, & qu'on se contentoit d'en faire la lecture à ceux qui sont prévenus de crime; ainsi dans un jugement Ecclésiastique, on traite un Evêque comme un scelerat, sur le point d'être condamné au dernier supplice, comme je le dis moi-même nudit Sr. Michel.

Cette suite d'irregularitez m'a mis dans la nécessité de faire signifier au Promoteur par un simple Sergent au refus des deux Apperiteurs du Concile & des 2. Huissiers Royaux, un Acte, par lequel renouvelant mes Actes d'incompetence & de recusations personnelles, je proteste de nullité de tout ce qui a été fait, ou pourroit se faire au contraire; & je declare en termes formels que j'en suis Appelant dès maintenant devant qui en a droit.

Voilà, Monseigneur, un exposé fidele de la conduite que les Evêques du Concile d'Ambrun ont tenuë à mon égard jusqu'à ce jour. Je ne doute point que la vûë de tant d'injustices réunies, n'excite votre zèle contre ceux qui en sont les Auteurs; mais j'ai lieu d'attendre quelque chose de vôtre amour pour le bien de l'Eglise & le bien de l'Episcopat. Je me flatte donc que voudrez bien vout unir à ma cause pour empêcher que je n'en sois opprimé par les voyes les plus irregulieres qu'on puisse employer. S'il y a jamais eu dans l'Eglise une occasion où le zèle & la charité Episcopale ait dû s'animer,